

COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M Alain TELLIER, Maire, en suite de la convocation en date du 05 juin 2023 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents : M Alain TELLIER ; M Gilles CALLEWAERT ; M Laurent VASSELLE ; Mme Martine MUDES ; M Nicolas BRUGE ; M Christian GUILBERT ; M Fabrice COINON
Mme Patricia BOYAVAL ; M Etienne DEBARRE ; Mme Evelyne THUILLIER.

Absents excusés : Mme BRUGE Dorothée, Mme GOUGET Gaëlle, Mme BOIN Sylvie, M JUDE Stéphane, M REANT Pierre.

Procurations : Mme BRUGE Dorothée a donné procuration à M DEBARRE Etienne.
Mme BOIN Sylvie a donné procuration à Mme BOYAVAL Patricia.
M JUDE Stéphane a donné procuration à M TELLIER Alain.

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : M Fabrice COINON

II- DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Délégué : D Suppléant : S	Mandat Municipal	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
D	Maire	TELLIER	Alain	11/02/1956 Journy	3, rue du pont à Ham 62120 Quiestède
D	Conseillère	BOIN	Sylvie	27/01/1959 Saint-Omer	3, rue de l'église 62120 Quiestède
D	Adjoint	CALLEWAERT	Gilles	21/07/1968 Comines	9A, rue du pont à Ham 62120 Quiestède
S	Conseillère	BOYAVAL	Patricia	24/11/1975 Saint-Omer	8, rue de l'église 62120 Quiestède
S	Conseiller	GUILBERT	Christian	25/03/1966 Saint-Martin les Boulogne	28, rue de Cochendal 62120 Quiestède
S	Adjointe	MUDES	Martine	11/03/1956 Bapaume	72, rue du Marais 62120 Quiestède

III- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 25 AVRIL 2023 :

Adopté à l'unanimité.

IV- TARIF SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, les tarifs de location appliqués pour l'année 2022. Il propose de revoir ces tarifs au vu des augmentations conséquentes de l'ensemble des énergies.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à appliquer les tarifs ci-dessous à partir du 1^{er} Juillet 2023 :

- Location sans cuisine : 400 euros (uniquement pour réunion, séminaire)

- Location avec cuisine : 900 euros

- Eau-Electricité-Chauffage : La facturation sera adaptée en fonction de la consommation sur relevé de compteur.

- Caution : celle-ci s'élèvera à 1 000 euros

- Arrhes : 50% de la somme sera demandée et encaissée dès la réservation.

Une location de 48h avec cuisine sera accordée **une fois par an** pour leur propre usage aux résidents de Quiestède au tarif de 650 euros. Eau-Electricité-Chauffage : La facturation sera adaptée en fonction de la consommation sur relevé de compteur.

Par demande écrite et adressée à Monsieur le Maire, les Associations Quiestédoises pourront bénéficier une fois par an de la gratuité de la salle polyvalente.

Aucune rétrocession entre les associations ne sera accordée. La salle devra être rendue complètement propre. Un relevé de compteur eau, électricité, chauffage sera effectué et facturé ainsi que la taxe poubelles selon le nombre de levée et au tarif en vigueur.

La convention de location sera remise à jour avec les nouveaux tarifs et la clause suivante :

- En cas de nettoyage insuffisant Toilettes, Cuisine, qui doivent rendus propres, il sera réclamé à l'utilisateur une somme forfaitaire de 150 € pour un nettoyage partiel et 300 € pour un nettoyage complet.

V- AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION « RESERVE DE BIOSPHERE DU MARAIS AUDOMAROIS – AA– HEM – FLANDRE »

M le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'extension de la réserve de biosphère du marais audomarois – Aa– Hem – Flandre »

Après avoir entendu M le Maire, le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

Prend acte de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 111 communes et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux

Se prononce favorablement pour le classement de la « Réserve de biosphère du Marais Audomarois- Aa – Hem – Flandre » du programme MAB de l'UNESCO

Donne un avis favorable pour que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale soit identifié comme « coordinateur local » pour assurer l'animation nécessaire à la vie d'un tel label pour le territoire, à l'échelle locale, et aux niveaux national et international

Soutient les démarches d'échanges et de partenariats internationaux menées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et valider la mise en place d'un observatoire de suivi à long terme de la qualité environnementale et patrimoniale du marais audomarois

Soutient la démarche engagée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale, coordinateur de la Réserve de biosphère du Marais Audomarois- Aa – hem – Flandre.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

1-EXONERATION EN FAVEUR DES CREATIONS OU EXTENSIONS D'ENTREPRISES

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1478 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Quiestède d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, pendant une durée de trois ans, les créations ou extensions des établissements.

Il rappelle que les collectivités qui souhaitent procéder à des exonérations doivent délibérer avant le 1^{er} octobre 2023 pour que ces décisions soient applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de favoriser la création et l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune, Vu l'article 1478 bis du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les créations d'établissements et les extensions d'établissements. M le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

X- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Inauguration de la fresque de l'école du 02 Juin 17h, une très belle manifestation en présence de nombreux parents et plusieurs élus.
- AG participation citoyenne le 13 Juin à 14h30 salle des fêtes de la poudrerie à Esquerdes.
- Date prochain CCAS, Lundi 19 Juin à 18h en prévision de l'organisation du repas des aînés.
- Réunion des adjoints et Plan de sauvegarde le jeudi 22 Juin 18h en mairie.
- Assemblée Générale de l'APRT (Association Promotion et Reconnaissance par le Travail vendredi 23 Juin 17h30 salle des fêtes de Hallines.
- Porte de la chapelle : en attente du devis pour restauration.
- Demande de stage ATSEM du 13 juin au 23 juin 2023.
- Courrier de M Méquignon et Mme Vasseur conseillers Départementaux : Ils nous informent que le dispositif d'aide à l'acquisition de petits matériels sportifs pour les associations est renouvelé. Cette aide est plafonnée à 500 euros.
- Mardi 27 Juin à 14h en mairie de Mametz : Formation Plan de Sauvegarde Communal.
- Maisons des aînés, le projet avance bien. La présentation est validée par les membres du conseil municipal présents. La parcelle sera cédée à l'euro symbolique. Le permis de construire pour 9 logements devrait être déposé début juillet.

- Rue de Roquetoire : Suite à la conférence des maires de la CAPSO, le projet de piste cyclable n'est plus à l'ordre du jour. La commune poursuit l'étude de faisabilité pour la création d'un chemin piétonnier. Une réunion aura lieu le lundi 03 Juillet à 9h en mairie avec le bureau V2R.

- Rue du Pont à Ham : Les camions ne respectent toujours pas le sens interdit. Les excès de vitesse sont de plus en plus fréquents. Certains automobilistes se croient sur une autoroute.

Nous sommes en agglomération, c'est donc limité à 50 km/h.

Le principe de mettre en place des rétrécissements est accepté par le conseil municipal. Un essai sera réalisé dans l'attente de travaux définitif.

- Remplacement des poteaux cassés par le personnel communal rue de l'église.
- Prochain Conseil municipal le mardi 19 Septembre à 19h.

FIN DE SEANCE : 21h30

A. TELLIER

G. CALLEWAERT

L. VASSELLE

S. JUDE

à A Tellier

M. MUDES

G. GOUGET

//////

N. BRUGE

S. BOIN

à P Boyaval

C. GUILBERT

F. COINON

P. BOYAVAL

E. DEBARRE

E. THUILLIER

P. REANT

////////

D. BRUGE

à E Debarre